



SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Des 5 écoles

CRAS/ MORETTE/ CHANTEMESSE/ VATILIEU/ NOTRE DAME DE L'OSIER

47 Route de la Forge 38470 NOTRE DAME DE L'OSIER – 04 76 38 93 59- sy.scolaire@laposte.net

À l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Le syndicat scolaire a été créé dans les années 1980. La volonté des élus est de maintenir une école dans chaque commune.

Il regroupe actuellement les communes de CRAS, MORETTE, CHANTEMESSE, NOTRE DAME DE L'OSIER, VATILIEU. Il a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, des transports et des garderies.

Le budget représente plus de 293 565 €, provenant uniquement des communes adhérentes.

Depuis la rentrée 2016, les garderies sont payantes. Les élus, conscients des difficultés que peuvent rencontrer les familles, ont limité le coût de la garderie à 1 € par garderie et par enfant.

Le service de restauration scolaire (une cantine dans chaque commune) est placé sous l'autorité des Maires et la gestion des repas est assurée par une association de parents.

L'entretien des bâtiments scolaires reste du ressort des municipalités.

Chaque commune est représentée au conseil du syndicat scolaire par deux titulaires et deux suppléants élus parmi les membres de leur conseil municipal.

Présidente : Mme Nicole DI MARIA

Vice-Présidente : Mme Patricia PRELLE

Deux élus titulaires :

CRAS	MORETTE	VATILIEU	CHANTEMESSE	NOTRE DAME DE L'OSIER
Mme DI MARIA <i>Maire</i>	Mr DORIOL <i>Maire</i>	Mr ROUX-BERNARD <i>Maire</i>	Mme ORIOL <i>Maire</i>	Mr BRICHET-BILLET <i>Maire</i>
Mr DELACOUR	Mme GEYMOND	Mme PRELLE	Mme CLÉMENT	Mr VINSON

Deux élus suppléants :

CRAS	MORETTE	VATILIEU	CHANTEMESSE	NOTRE DAME DE L'OSIER
Mme BANCHERI	Mme MUZELIER	Mme MONNET	Mme PUECH	M. BARD DURDON
Mme NURIT	M. SANGIORGIO		Mme BESSOUD	Mme CROSSON

Le bassin d'écoles est divisé en deux regroupements pédagogiques intercommunaux :

- Chantemesse, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu
- Cras, Morette

Les deux regroupements ont un fonctionnement à 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Horaires des écoles

CRAS Maternelle



9h00 - 12h15 / 13h50 - 16h35

MORETTE



8h55 - 12h10 / 13h55 - 16h40

CHANTESSE



8h30 - 11h40 / 13h10 - 16h00

VATILIEU



8h30 - 11h30 / 13h00 - 16h00

NOTRE DAME DE L'OSIER



8h25-11h25 / 13h10-16h10

Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Horaires des garderies

Une garderie est assurée sur chaque regroupement.

La garderie est payante : 1 € par enfant, par garderie, par jour, quel que soit le temps de présence.

Vos enfants pourront donc fréquenter la garderie selon les horaires ci-dessous tout en respectant son RPI.

Le personnel d'accueil et de surveillance (*2 personnes par garderie*) est sous la responsabilité du syndicat scolaire intercommunal.

IMPORTANT : Les enfants déposés à la garderie du matin doivent être amenés jusqu'à l'intérieur de la garderie et ne peuvent en aucun cas être déposés sur le parking de l'école.

	GARDERIE DE CHANTESSE	GARDERIE DE CRAS	TARIF
Matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h50	1€ / enfant / jour
Après-midi	16h00 - 18h15	16h30- 18h15	1€ / enfant / jour

Cas particulier de l'accueil anticipé tous les matins pour Notre Dame de l'Osier :

Afin de réduire le plus possible le temps de transport des enfants d'âge maternel, l'enfant pourra être déposé à partir de 7 h45 à l'école de Notre-Dame de l'Osier.

L'accueil anticipé est réservé aux enfants de l'école maternelle et d'une même fratrie uniquement.

Notre Dame de l'Osier : 07 80 38 25 03

RETARD : Nous vous demandons de respecter le personnel et ses horaires de travail.

Si exceptionnellement, vous ne pouvez pas être à l'heure (*panne de voiture, bouchon...*) veuillez prévenir le personnel de garderie et prendre des dispositions de façon à pouvoir faire récupérer votre enfant avant 18h15 par une personne de votre entourage.

Numéros à utiliser exclusivement pendant les services de garderie :

Chantesse : 04 76 64 72 55 / 07 80 55 06 11

Cras : 04 76 31 68 06

Inscription et réservation des garderies sur le Portail Citoyen

Depuis septembre 2021, le syndicat scolaire intercommunal a changé d'outil de réservations d'activités et de garderie périscolaires. Le Portail CITOYEN vous permet de faire des réservations et/ou annulations pour les activités de vos enfants, avec plus de facilité.

Vous pourrez établir des réservations sur une période, pour un ou plusieurs de vos enfants fréquentant la même activité aux mêmes jours.

Vous recevrez directement sur votre mail, votre identifiant et un guide d'utilisation dont la lecture est vivement recommandée pour une bonne prise en mains de l'outil.

Les inscriptions aux services des garderies de Cras ou de Chantesse, ainsi que **le transport du soir de Notre Dame de l'Osier vers Vatilieu ou Chantesse sont obligatoires** et doivent impérativement se faire en réservant sur le Portail Citoyen.

L'accès au Portail Citoyen se fait via le site du syndicat : **syndicat5ecoles.fr**.

Un enfant non inscrit ne pourra pas bénéficier du service. Le personnel pensera que vous venez le chercher à l'école.

Pour une arrivée en cours d'année, merci de prendre contact avec le syndicat scolaire au 04 76 38 93 59.

Pour réserver (ou annuler) une réservation aux activités de garderie et/ ou de bus, le syndicat scolaire permet les délais suivants (max) aux familles, via le portail citoyen :

Pour le lundi > à faire avant le jeudi 23h59

Pour le mardi > à faire avant le vendredi 23h59

Pour le jeudi > à faire avant le mardi 23h59

Pour le vendredi > à faire avant le mercredi 23h59

Paiements des garderies

Tous les mois, vous recevrez un mail vous informant de la disponibilité de votre facture de garderie sur le Portail Citoyen.

Le règlement est à effectuer au plus tard pour le **15 du mois suivant la facturation**.

Nous vous demandons de respecter IMPÉRATIVEMENT cette date. Un non-respect de cette date « butoir » entraîne des démarches de relance. Si vous rencontrez des difficultés pour régler une facture de garderie, ne tardez pas à réagir : des solutions peuvent vous être proposées. Prendre contact au 04 76 38 93 59.

Le talon de facture est à joindre à tous les paiements en espèces et par chèque (à établir à l'ordre du Trésor public).

Nous vous demandons de privilégier le paiement par virement, même à partir de 1 €. Nous vous transmettons, à votre demande, l'IBAN de la régie de recettes du syndicat scolaire.

Lors de votre virement, merci de notifier impérativement le numéro de facture, votre nom et celui de l'enfant.

Pour déposer votre règlement, pendant la période scolaire, vous avez dans chaque garderie une boîte aux lettres prévue à cet effet, dans le hall de l'école maternelle de Cras et de l'école de Chantesse.

Vous pouvez également l'envoyer au syndicat scolaire au 47 route de la Forge 38470 Notre Dame de l'Osier ou le déposer dans la boîte aux lettres.

Si vous souhaitez mettre en place une garde alternée avec deux facturations différentes, merci de prendre contact avec le syndicat scolaire au 04 76 38 93 59 ou par mail : sy.scolaire@laposte.net.

Transport scolaire

Les élèves ayant 3 ans au plus tard le 31 décembre 2024 pourront être transportés pour l'année scolaire 2024-2025 dès la rentrée scolaire, sous réserve de la présence d'un accompagnateur.

Une accompagnatrice du syndicat est présente dans les deux bus.

Chaque enfant empruntant le car scolaire devra être porteur d'une carte OURÀ.

Vous devez en faire la demande, avec un trajet de votre domicile à l'école.

Pour retrouver toutes les informations : <https://www.laregionvoustransporte.fr> Tél : 04.26.73.38.38

Deux cars circulent :

- L'un desservant : Vatilieu - Notre Dame de l'Osier - Vatilieu
- L'autre : Chantesse - Notre Dame de l'Osier - Chantesse - Cras - Morette.

Les horaires de transport restent inchangés. Ils sont sur le site du syndicat scolaire syndicat5ecoles.fr.

Vous les retrouvez également sur le panneau d'affichage de votre mairie et de votre école.

DÉPOSE DES ENFANTS :

ATTENTION

Nous demandons aux parents de rappeler les consignes de sécurité aux enfants qui attendent aux arrêts de car : ne pas chahuter à l'arrivée du bus et de respecter le personnel encadrant dans le transport.

L'accompagnatrice, à la descente du transport, laisse les enfants (*à partir de l'âge du CP*) qui ne vont pas à la garderie descendre et partir seuls. Nous demandons aux parents de bien être présents aux abords de l'arrêt afin de les récupérer. La responsabilité du syndicat n'est pas engagée pour ce moment-là.

Les enfants des écoles maternelles seront remis aux parents ou aux personnes préalablement désignées. Au cas où la personne devant prendre en charge l'enfant ne serait pas présente à l'arrêt de car d'une commune ne possédant pas de garderie, l'enfant sera soit récupéré par un élu, soit dirigé à la garderie, ce qui entrainera une facturation.

Il y a deux transports au départ de Notre Dame de l'Osier le soir pour acheminer les enfants vers leurs domiciles. Il est demandé aux parents de Chantesse, Vatilieu et Notre Dame de l'Osier de s'inscrire sur le portail.

Les enfants inscrits au car le soir ne peuvent pas être récupérés avant la montée dans le car.

Transport scolaire Rentrée 2024-2025	Transport scolaire Rentrée 2024-2025	Transport scolaire Rentrée 2024-2025
<h4>CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ</h4> <ul style="list-style-type: none">ET • Être domicilié en Isère,ET • Être scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat, de la maternelle au lycée (hors post-bac, y compris agricoles),ET • Ne pas être domicilié et scolarisé sur la même communauté de communes ou d'agglomération parmi les 4 suivantes : CAPI, SMMAG (Métropole grenobloise / Grésivaudan), Pays Voironnais, Vienne-Condrieu-Agglomération (voir au verso). <h4>A faire avant l'inscription</h4> <ul style="list-style-type: none">• J'identifie le réseau de transport utilisé par mon enfant sur oura.com. <p>Pour toute question sur les lignes et les horaires du réseau cars Région en Isère, je consulte : carsisere.auvergnerrhonealpes.fr</p> <h4>En cas de problème lors de ma saisie en ligne, que faire ?</h4> <ul style="list-style-type: none">• Consulter la Foire aux questions sur le site laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere• Contactez-nous via le formulaire contact sur laregionvoustransporte.fr, rubrique transport scolaire/Isère	<h4>INSCRIPTION EN LIGNE OU RENOUELEMENT</h4> <p> Possible 24 h/24, 7j/7.</p> <p>Sur laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere</p> <ul style="list-style-type: none">• Je crée un compte transport.• Je procède à l'inscription du ou des enfant(s).• Je reçois un mail de confirmation à chaque étape.• Je peux suivre l'avancée de ma (mes) demande(s) d'inscription depuis mon compte. <h4> Demande de titre de transport hors-délai</h4> <p>A partir du 20 juillet, une majoration de 30€ par enfant sera appliquée (sauf déménagement après cette date ou affectation tardive, sur justificatif).</p> <p>Cette majoration ne concerne pas les demandes de bourses, qui peuvent être réalisées jusqu'au 31 octobre.</p>	 <p>Inscriptions jusqu'au 19 juillet 2024</p> <h3>Inscription au transport scolaire</h3> <p>Isère</p>

Antenne régionale des transports de l'Isère
Transport scolaire - CS 44852 - 38019 Grenoble cedex 1
transport scolaire3@auvergnerrhonealpes.fr

Retrouvez nous sur : laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere



Inscription et réservation de la restauration scolaire sur le Portail Citoyen

L'encadrement des enfants, la gestion des locaux et l'organisation générale sont sous l'autorité de la commune.

Le syndicat scolaire renforce le nombre de personnes nécessaires à une bonne organisation du service.

Deux personnes assurent le service de cantine de Vatilieu, Cras et Chantesse et trois pour Notre Dame de l'Osier et Morette. Un agent communal et une ou deux personnes sont mises à disposition par le syndicat selon les effectifs.

La gestion des repas est assurée par une association de parents d'élèves.

Michèle LOMBARD – associationdescantines@gmail.com (Trésorière)

Pour tous renseignements concernant l'inscription : 07 80 39 50 93

NOUVEAU

À partir de septembre 2024, vous pourrez effectuer les réservations et/ou annulations de cantine sur le Portail Citoyen, comme les garderies et le bus du soir des maternelles.

L'identifiant d'accès est le même que celui des garderies. Si vous n'utilisez pas les services de garderies mais que votre enfant va à la cantine, merci de vous rapprocher du syndicat qui vous communiquera votre clé d'activation pour créer votre compte.

La réservation à la cantine est **obligatoire**.

La facture sera disponible en début de mois sur le portail citoyen.

Il convient de vous rapprocher de l'association pour ce qui concerne les délais et les modes de règlement.

Téléphones utiles :

Mairie de Cras : 04 76 07 94 10

Mairie de Vatilieu : 04 76 07 09 02

Mairie de Morette : 04 76 07 81 58

Mairie de Chantesse : 04 76 64 73 94

Mairie de Notre Dame de l'Osier : 04 76 36 61 77

Contact

Vous venez d'arriver dans une commune du syndicat ? Vous avez des Interrogations sur les démarches à suivre pour inscrire votre enfant dans un service ? Contactez le syndicat scolaire intercommunal au 04 76 38 93 59 ou laissez un message dans « contactez-nous » sur le site syndicat5ecoles.fr

La Présidente
Nicole DI MARIA

